

FICHE D'INSCRIPTION 2017/2018

POUR PLUS D'INFORMATION SUR BONZAÏ :

Bonzaï contact@bonzai-voyage-solidaire.fr

Tél : 558734560

www.bonzai-voyage-solidaire.com

CORDONNEES DU/DES REPRESENTANTS LEGAL-AUX :

REPRESENTANT 1 :	Prénom :	Nom :
Adresse :		
Email :		@
Tél. domicile		
Tél. portable		
N° CAF/MSA		
QF :		

REPRESENTANT 2 :	Prénom :	Nom :
Adresse :		
Email :		@
Tél. domicile		
Tél. portable		
N°CAF/MSA		
QF :		

IDENTITE DE L'ENFANT :

Nom :		Prénom :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M	
Date de naissance :		N° allocataire :	

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom :		Prénom :	
Tél. :			
Nom :		Prénom :	
Tél. :			

Je soussigné-e	responsable légal de enfant
certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche :	
autorise mon enfant à partir seul de l'Accueil de Loisirs (+6 ans)	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant :	
lien avec la famille :	
lien avec la famille :	
autorise le transport de mon enfant en voiture, en car, en minibus :	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
autorise les responsables de l'Accueil de Loisirs ou de l'activité, à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant sur conseil médical : traitements, hospitalisations et interventions chirurgicales.	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
autorise BONZAÏ à reproduire des photos de mon (mes) enfants :	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
autorise l'association BONZAÏ d'envoyer la lettre numérique :	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
avoir pris connaissance du règlement intérieur.	

A

Le

signature d'un responsable légal

CHOIX DU MODE DE GARDE

Mettez une croix dans les journées d'accueil de votre choix pour définir l'orientation à l'année. Si cela n'est pas définitif, cette orientation nous permettra de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des familles dans l'accueil des enfants.

Hors vacances, les réservations s'effectueront sur 1 mois. Elles devront être faite pour le 20 de chaque mois. Seule les absences justifiées par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées. Pour les vacances, la réservation se fait au plus tard 15 jours avant les vacances.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil du matin					
Accueil du soir					

Centre de Loisirs :

	sans repas	prise de repas sur place
mercredi		
	½ journée	journée
mercredi		

GRILLE TARIFAIRE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE L'ALSH 2017/2018

Adhésion année scolaire par famille : 20 €

L'adhésion ouvre droit à : tarif préférentiel sur les séjours enfants BONZAÏ uniquement, participer à des événements et rencontres sur les questions d'Éducation, une prise en charge partielle du coût de la formation BAFA ou BAFD pour un membre de la famille. *Les chèques-vacances sont acceptés uniquement pour la période des vacances.*

Quotient Familiale	Acc. Du matin 7h30-9h00	Acc. Du soir 16h30-18h30	Vacances et Mercredi			
			½ journée repas pris sur place	½ journée – sans repas	journée repas sur place	journée sans repas
≤600	0,50 €	1,80€ - 1h / 3,60 – 2h	8,00 €	6,40 €	14,40 €	11,52 €
>600	0,80 €	2,25€ - 1h / 4,50 – 2h	10,00 €	8,00 €	18,00 €	14,40 €
Hors Capbreton	1,25 €	2,52€ - 1h / 5,04 – 2h	11,20 €	8,96 €	20,16 €	16,13 €

Le tarif varie aussi en fonction du nombre d'enfant inscrit uniquement sur l'accueil du soir : 1 enfant : 9,76€/h – 2-4 enfnts : 5€/h – 5 enfants,+ : voir grille tarifaire.

Personne(s) autorisée à venir chercher mon enfant hors représentant légal

PERSONNE AUTORISEE :	Prénom :	Nom :
Adresse :		
Tél. domicile		
Tél. portable		

Art.3: le dossier d'inscription : une fiche sanitaire avec la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé- la fiche d'inscription pour l'année scolaire - un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois- un justificatif de la CAF ou MSA pour déterminer le QF - l'attestation responsabilité civile et accident corporel de l'année en cours - une adhésion de 20€.

Art. 5 : Les créneaux horaires facturés : **les mercredis** de 07h30 à 18h30 - **l'accueil périscolaire du soir** de 16h30 à 18h30, **les vacances scolaires** à la journée ou demi-journée. **L'accueil du matin** de 7h30 à 9h00 varie selon votre QF pour les enfants de Capbreton. Toutes journées ou demi-journées réservées sont dues. Seule les absences justifiées par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées. Une facture mensuelle unique est adressée aux familles au début du mois suivant. Pour l'accueil périscolaire du soir, la facturation se base

sur le nombre d'heure de présence. Toute heure commencée est due. Les familles doivent s'acquitter de leur facture dans un délai de 10 jours à compter de la réception de celle-ci.